
LOS ANGELES – Renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Jeudi 16 octobre 2014 – 08h30 à 09h45

ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

MATTHEW SHEARS :

Bonjour, il y a encore quelques personnes, quelques orateurs, quelques intervenants qui manquent. Donc, Bruce, Finn et Keith s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez venir ici ?

Bonjour à tous, nous allons parler du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. J'appartiens au Centre de Démocratie et Technologie, et je travaille dans le domaine des droits de l'homme.

C'est une session dans laquelle nous allons réunir tout le monde. Nous avons différents panels, différents représentants, et je pense que vous les connaissez. Nous allons réunir tous les petits morceaux, voir ce qu'il se fait dans le domaine des groupes de travail inter-communautaires, concernant les droits de l'homme, l'ICG, les gouvernements. C'est aussi pour vous une occasion de nous poser des questions : des questions difficiles, qu'est-ce que vous attendez de ce processus ? Comment est-ce que vous voudriez que ce processus évolue ? Les questions auxquelles vous pensez tout le temps, et bien c'est votre moment, c'est le moment de les poser, de nous dire exactement quelles sont vos attentes dans le domaine de la responsabilité.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons une participation à distance, nous avons 11 centres plateformes qui vont prendre vos questions, et nous allons présenter notre panel, et ensuite, si vous voulez prendre la parole, vous vous rapprochez du micro, et on aimerait savoir ce que vous pensez de ce processus. Qu'est-ce que vous pensez qui pourrait fonctionner correctement dans le domaine du renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

THERESA SWINEHART :

Bien. Je vais être très brève, on m'a beaucoup entendu cette semaine. D'abord, cette session est faite pour vous donner la possibilité de participer au dialogue qui a eu lieu cette semaine sur cette question. Un thème qui a été, donc, abordé, et la responsabilité dans le contexte de quoi ? Dans la transition de la supervision de la fonction IANA, la responsabilité entre les parties opérationnelles dans le contexte de leur relation avec les fonctions IANA. Je pense qu'on pourrait en parler un petit peu plus, c'est un thème qui a été aussi discuté dans le groupe de travail inter-communautaire. On a parlé de la responsabilité dans le contexte des parties opérationnelles concernées par la fonction IANA, mais l'autre thème qui va être abordé au sein de cette discussion est la responsabilité en fonction de la relation historique avec l'administration américaine, et des changements qui ont lieu dans ce domaine. C'est un domaine qui est lié à la transition de la supervision de la fonction IANA, et à la possibilité de correspondre aux critères imposés par le NTIA.

Beaucoup d'entre nous savent que le processus de propositions de deux flux de travail liés au processus de responsabilité. Surtout pour le

changement des relations historiques. Mais il y a aussi une série de thèmes qui surgissent concernant la responsabilité, pour permettre un deuxième flux de travail qui devrait se faire en parallèle, de manière séquentielle, selon ce que la communauté décidera de faire. Nous avons ici la possibilité d'aborder d'autres thèmes de responsabilité, d'autres aspects de la responsabilité. Souvent, on se demande ce qui va se faire dans le premier flux de travail, ce qui va se faire dans le deuxième flux de travail. Cela fait partie de la conversation que nous allons avoir aujourd'hui justement.

Et en outre, je pense qu'un des domaines qu'il faudrait analyser ici c'est que lorsque la communauté a fait des commentaires lors de la période de commentaires publics, beaucoup de problèmes identifiés étaient accompagnés de solutions proposées, qui ont été recompilées, recueillies et qui ont été ensuite postées le 14 Août - cette proposition a été révisée, elle va être révisée vendredi.

Et donc, ce sont les thèmes abordés ou proposés par la communauté pendant le processus de commentaires publics, qui peuvent être des ressources utiles puisque cela va nous permettre de comprendre ce que la communauté, donc, souhaite aborder. Et cela nous permettrait d'avoir, d'organiser ce deuxième flux de travail. Je serai ravie de répondre à vos questions, et maintenant nous donnons la parole à Avri.

AVRI DORIA :

Merci. Je vais regarder un petit peu la question de la transparence, du processus de la transparence et de responsabilité qui existe actuellement, et comment est-ce qu'il correspond à la volonté de

renforcer la responsabilité. Nous allons voir l'ATRT, le rapport que nous avons effectué. Nous allons voir un petit peu comment nous avançons dans le groupe de travail inter-communautaire sur la responsabilité, et ce processus double, donc, qui a été mis en place. Une des choses que je me demande lorsque je regarde cela, je me demande : "Si nous sommes responsables, nous sommes responsables envers qui ?" Envers nos parties prenantes, principalement. Les parties prenantes qui sont ici, les parties prenantes qui sont dans le monde, dans l'environnement de l'Internet que nous servons. Et à mon avis, il n'y a personne d'autre envers qui nous devons être responsables, si ce n'est les utilisateurs de l'Internet et les parties prenantes. Lorsque je regarde cela, je suis heureuse de voir lorsqu'on parle de renforcer la responsabilité. Parce que je pense que les mécanismes de l'ATRT sont des bons mécanismes. Et, en tant que tel, c'est quelque chose sur lequel nous devons nous baser. Je pense que c'est donc c'est une manière d'améliorer notre responsabilité auprès des parties prenantes.

La NTIA est l'organisme qui doit garantir ce processus et cette légitimité. Et donc, nous devons voir comment renforcer cela. Nous devons considérer cette notion générale d'affirmation, d'engagement avec ICANN. Peut-être un réseau plus large. Il nous faut voir comment maintenir l'ATRT et ses fonctionnalités. Et pendant que l'ATRT continue à travailler - et je pense que cela est nécessaire - un des problèmes, c'est que ce n'est pas suffisant. Et une des choses qui manquent ici a été définie par le dernier travail de l'ATRT. Il s'agit de méthodes valables, d'appels. Et la section 9.2, et la recommandation 9.2 de cela recommandait principalement que l'on explore des

notions pour restructurer les mécanismes de révision actuels. Lorsque l'on parle de NTIA, de la transition, de supervision d'un des IANA. Et autre problème, un des problèmes qui surgit souvent, c'est cette révision. C'est la re-considération, la possibilité de faire appel. Comment est-ce que fonctionne tout cela.

Donc la recommandation 9.2 impose la création d'un groupe de la communauté qui serait établi pour discuter les problèmes de re-considération, d'un processus indépendant de révision, comment rendre cela plus facile, plus réalisable.

Donc cela me paraît être dans le cadre de cette responsabilité, de ce travail en deux voies, en deux flux. Voir quel travail rentre dans quel flux, c'est un problème qui doit être discuté encore. Ma conviction, en tous cas, c'est qu'une partie du travail va rentrer dans le flux numéro un, l'autre dans le flux numéro deux. Et lorsque je regarde les deux voies qui nous restent à suivre, je vois que la première partie doit être la partie sans différences. Essayer de voir dans quelle partie, et où un problème particulier peut être catégorisé. Et ensuite, voir qu'est-ce qui correspond à la transition, à la fonction IANA, et qu'est-ce qui permettrait d'être responsable dans ce sens, et ensuite quels sont les problèmes qui appartiennent principalement à la responsabilité et à la viabilité d'ICANN à long terme. Lorsqu'on regarde ces deux voies, ces deux flux de travail, on a tendance à penser que ces deux voies seraient indifférenciées, et ensuite qu'elles vont se séparer en deux voies différentes. Maintenant, si ces deux voies doivent être parallèles, ou s'il va y avoir des parties dans lesquelles certaines choses doivent avoir lieu avant, dans un flux ou dans l'autre, en ce qui concerne la supervision des fonctions IANA par exemple, cela dépend

de la responsabilité, cela doit être résolu avant certains problèmes qui correspondent au long terme. Voilà, je pense que ce sera une tâche ici à réaliser en premier lieu. Il nous faut construire le tronc de notre arbre, avant de le diviser en branches parallèles ou séquentielles. Voilà, c'est ce type d'approche que nous devons faire. Nous avons l'ATRT, les mécanismes de l'ATRT qui sont bien, qui doivent être améliorés mais qui fonctionnent déjà bien. On a besoin de davantage de choses. Commençons ce processus, essayons de voir quelles tâches doivent être réalisées, et à quelle branche correspond chaque tâche.

MATTHEW SHEARS :

Merci Avri. Bruce, il y a eu quelques discussions ici, au niveau du Conseil et du rôle du Conseil. Alors, Bruce Tonkin, est-ce que vous pouvez nous en parler?

BRUCE TONKIN :

Oui, bien sûr. Je dirai que les membres du Conseil ont présenté les travaux aux différents groupes cette semaine, mais notre plan est de traiter les recommandations que nous recevons du groupe inter-communautaire, de la même façon que nous traitons les recommandations des organisations comme la GNSO et la CCNSO. Il y a une petite variation dans la façon dont on travaille dans ces deux organisations de soutien. Et donc, jeudi, nous allons présenter une résolution qui va établir le processus que nous avons l'intention d'utiliser. Et pour vous donner une vision générale de haut niveau, je dirais que si le Conseil pense qu'une série de recommandations particulières n'est pas dans l'intérêt public mondial, nous allons la renvoyer au groupe de travail inter-communautaire pour qu'il la

reconsidère et nous leur expliquerons pourquoi il y a un problème sur ce point là, et ensuite nous organiserons une réunion avec les groupe inter-communautaire pour en parler et pour essayer de résoudre le problème. Une chose que nous nous engageons à faire c'est que le conseil ne va pas faire des modifications aux recommandations. Si on pense qu'il y a des changements qui doivent être faits, nous les ferons en accord avec le groupe inter-communautaire, nous en parlerons avec eux, et le groupe inter-communautaire devra être d'accord avec les changements que l'on pourrait proposer, avant de faire ces changements. Ce serait principalement les accords que nous allons faire et la façon dont nous allons travailler.

MATTHEW SHEARS :

Très bien. Je pense que la liaison du Conseil va maintenir tout le monde au courant.

BRUCE TONKIN :

Oui, tout à fait. Nous n'avons pas encore ce mécanisme, bien que ce mécanisme existe dans nos statuts, pour que le Conseil ait donc la possibilité de rejeter une recommandation d'un groupe de travail, mais nous ne l'avons jamais fait auparavant. Donc les attentes dans ce domaine sont qu'il y aura donc des réunions publiques, la publication d'un rapport, les membres individuels du Conseil auront la possibilité de présenter leurs préoccupations à mesure que le processus avance. Donc, voilà, nous pensons que ce sera difficile de rejeter quelque chose de ce groupe de travail inter-communautaire. Mais on pourra faire quelques modifications.

MATTHEW SHEARS : Monsieur l'Ambassadeur, vous avez parlé sur la transparence et la responsabilité, sur l'importance d'inclure la communauté, les parties prenantes au niveau global. Vous avez la parole.

AMB. BENEDICTO FONSECA: Merci. Merci de m'avoir invité. Bonjour à tous, d'abord je voudrais préciser que mes commentaires sont faits, sont basés sur une position nationale. Ce n'est pas la position consensuelle du GAC. Et se réfèrent aux commentaires que nous offrons pour le processus, et ces commentaires sont aussi en ligne, donc je ne vais pas me référer trop en longueur sur ce que le Brésil a déjà dit à ce propos.

Mais je voudrais indiquer quelle est la destinée, l'objectif de ce processus. Nous sommes tout à fait conscients du fait qu'il y a deux voies différentes. Une qui va travailler avec un calendrier très spécifique, et qui est liée à la fin du contrat avec le gouvernement américain en Septembre 2015. Et l'autre voie de travail, qui n'a pas un calendrier très précisé. On sait que c'est un travail avec un objectif à long terme, qui va aborder la question de la responsabilité, de la gouvernance. Et des fois, la question de la gouvernance est laissée de côté. Pourtant, c'est un aspect très important de notre discussion à mon avis. Donc, ces questions seront donc abordées en deuxième lieu.

Notre vision : ces deux processus doivent être des processus convergents, ce serait une solution idéale que les propositions qui vont être faites en Septembre 2015 puissent répondre aux problèmes concernant la supervision des fonctions IANA, et à l'élément de

responsabilité aussi de l'ICANN. Parce que nous pensons que nous sommes dans un moment de fondation, un moment très important pour l'ICANN, dans lequel il y a des aspects de base et des aspects fondamentaux de son travail qui changent. Et je pense qu'il serait insuffisant de ne travailler que sur un seul aspect opérationnel de l'ICANN, et de ne pas travailler sur l'autre. Et il s'agit de trouver les solutions techniques au remplacement du rôle de supervision pour les fonctions IANA, mais il faut aussi augmenter notre légitimité, et l'améliorer, la renforcer. Et si ces deux processus ne sont pas convergents, nous pensons que nous n'atteindrons pas ces objectifs.

Nous sommes aussi tout à fait conscients du fait qu'il y a beaucoup de complexité, beaucoup de problèmes liés à la question de la responsabilité, de la gouvernance. Et par conséquent, il est peut-être très difficile d'atteindre cet objectif au mois de Septembre 2015, et de trouver une solution générale. Bien, à notre avis, ce "package", ce paquet de décisions qui doivent être prises avant Septembre 2015 devrait aborder ces problèmes, les problèmes liés à la transition IANA, les problèmes liés à la responsabilité. Mais aussi, il faudrait indiquer ce que seront les mesures prises, et les actions qui devraient être prises pour améliorer la responsabilité et la gouvernance au sein d'ICANN. Et je pense que cela devrait dépendre aussi d'un calendrier, de façon qu'en Septembre 2105 on ait une solution pour résoudre le problème de la supervision de l'IANA, mais aussi que l'on ait des indications sur le futur que nous voulons avoir, pour aborder donc tout ce qui concerne le renforcement de la responsabilité, et répondre dans ce sens aux revendications de la communauté. Nous pensons que c'est en ligne avec ce qui a été discuté à NETmundial. A

NETmundial, nous sommes référés à ce qui - je voudrais d'ailleurs citer le deuxième paragraphe, quand on a dit que le Brésil pense que le principal objectif de cet exercice est de s'assurer que ICANN soit responsable face à la communauté multi-partite après la fin du rôle du gouvernement américain. Et les défis seront d'assurer, qu'une fois que la transition sera mise en oeuvre, les bons contrôles seront mis en place pour que ICANN puisse correspondre aux plus hauts niveaux de transparence et de responsabilité. Et donc, je pense que cela figure ici, et il y a ici des questions de gouvernance à aborder. Donc, je pense que si nous faisons tout cela, si nous parvenons à mettre en oeuvre tout cela, nous allons mettre en oeuvre tout ce que NETmundial avait revendiqué, avait indiqué comme nécessaire. Et pour nous, ce serait un bon résultat à atteindre donc, en Septembre 2015.

Pour conclure, je dirai que cela peut aussi être très utile pour la communauté académique, qui va pouvoir participer, proposer certains modèles. Peut-être pas seulement au niveau technique, et aussi pour des problèmes qui demandent une certaine réflexion sur ce que nous ne faisons pas correctement. En ce qui concerne les parties prenantes, et en ce qui concerne le droit international. Nous ne passons pas seulement à un modèle basé sur le système des Nations Unies, nous sommes d'accord. Nous savons le type d'institution que nous voulons organiser, mais il faut tenir compte de la communauté des parties prenantes qui existe. C'est donc, comme je l'ai dit, une décision très complexe, et en Septembre 2015, nous devons avoir vraiment une feuille de route, une idée bien claire des temps et des délais à respecter.

MATTHEW SHEARS : Merci Monsieur l'Ambassadeur. Il y a beaucoup de choses ici à aborder pour être donc responsable envers les parties prenantes de la communauté mondiale.

Comment est-ce qu'on parvient à cet objectif ?

Comment est-ce que l'on s'assure que tous ceux qui participent seront donc pris en compte ?

Est-ce que vous avez une possibilité, une solution à nous offrir ?

AMB. BENEDICTO FONSECA : Je n'ai pas vraiment une réponse, je pense que c'est la communauté elle-même qui doit participer et décider dans ce sens. Une chose qui a été dite au sein des discussions que nous avons eues, c'est que dans le contexte de la responsabilité, dans cet exercice de réflexion, il faut tenir compte des parties prenantes intéressées. Cela va être une discussion ouverte. Au cours de cette discussion, ils vont identifier les thèmes qui appartiennent à cette ligne de travail pour, donc, 2015. Qu'est-ce qui doit être fait en premier lieu ? Qu'est-ce qui doit être fait par la suite ? C'est une approche vraiment constructive, quelque chose que nous allons faire ensemble, comme nous l'avons fait pour NETmundial. Nous n'avons pas proposé une solution. Ce que nous essayons de faire, c'est de permettre à tout le monde de participer, pour que la communauté mondiale soit représentée.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup. Steve, vous avez la parole. Et bien, cela va être

comme un "stress test", un test qui va nous permettre de voir si nous pouvons bien y arriver. Comment est-ce que cela va fonctionner ? Quels sont les besoins ?

STEVE DelBIANCO :

Oui, merci beaucoup. Nous allons passer au transparent suivant.

Donc, pourquoi utiliser ces tests, ces essais ? Pour voir s'il y a des scénarios plausibles et difficiles qui doivent permettre de concevoir des nouveaux mécanismes ou processus. Donc c'est plausible, cela ne veut pas dire que ce soit probable. Donc, c'est un scénario qui doit permettre de tester le système, la solidité du système. Cette idée provient de Singapour, de notre réunion de Singapour. On était d'anciens programmeurs, et on a beaucoup d'expérience. On fait des scénarios pour tester la solidité des systèmes. Si on a un risque de crash ou pas, si on utilise ce système de manière un petit peu différente. Alors, pourquoi utiliser des tests de stress ? Cela nous permet d'être créatif par rapport à des scénarios à venir, plutôt que d'être sur la défensive par rapport à des problèmes passés. Donc, cela ne nous permet pas de blâmer qui que ce soit. C'est pour cela que nous devons être en mesure de répondre si un problème survient. Ces tests pourraient donner aux critiques de la transition une manière très positive d'exprimer leurs inquiétudes par rapport à la transition, pour qu'ils l'expriment en termes de tests de solidité, de stress, de résilience, et ainsi de suite. Si vous avez vu le Congrès Américain travailler, il y avait une personne responsable du Département du Commerce qui pensait que c'était une très bonne idée. Cela nous permet de définir l'ICANN de l'avenir.

Voilà dix tests que nous pourrions faire pour vérifier la solidité du système. Nous avons proposé cela en Juin, et cela fait partie de l'entité constitutive des utilisateurs commerciaux. Matthew ne m'a pas donné assez de temps, donc je vais en souligner principalement deux. Ceux qui sont en bleu ont trait à l'IANA, les autres c'est la responsabilité. Si l'ICANN, d'une manière unilatérale, et bien arrête ces accords. Et bien, la discipline qui est imposée par l'ICANN pour obtenir tous les trois ans le contrat de l'IANA, c'est un fait contributeur, cela veut dire qu'il ne va jamais annuler l'engagement et le contrat. Mais, qui sait ? Peut-être qu'un conseil d'administration à l'avenir pourrait faire cela pour plusieurs raisons. Donc Avri a décrit l'affirmation d'engagement et l'ATRT qui a été effectuée. Ça, c'est en raison de l'affirmation d'engagement. Si on veut faire partie du cadre de référence de responsabilité de l'ICANN, nous devons poursuivre cela. Peut-être que l'on devrait enlever la date, mais il y a toujours un accord bilatéral entre l'ICANN et le gouvernement américain. Donc, je suggérerais qu'il y ait véritablement quelque chose de différent au niveau de ces affirmations d'engagement. Cela va être extrêmement complexe, cela va être un réseau d'affirmations d'engagements. Nous devons changer, donc, la teneur du règlement intérieur.

Donc, le numéro dix. Un gouvernement, un Ministre des Télécommunications dit à l'ICANN de re-déléguer ou transférer un CCTLD parce qu'il y a un problème, peut-être, avec une entité commerciale. Donc, c'est une demande de re-délégation d'un Ministre des Communications. Donc, nous avons les titulaires des noms de domaine, qui sont en opposition avec cela. Quelle réponse l'ICANN, et l'autorité de fonctions IANA, va donner ? Quelle possibilité sera offerte pour répondre à cela ? Le groupe de fonctions de nommage,

dans le cadre de l'ICG, travaille à cela, y a réfléchi. Donc, ça, c'est quelque chose que nous devons poursuivre pour notre planification. Nous avons des outils, on n'insinue rien. On ne dit pas que le conseil d'administration ne sera pas à la hauteur à l'avenir. Ou qu'il n'est pas à la hauteur aujourd'hui. On ne dit pas qu'on doit être stressé. On ne doit pas se stresser à cause des tests de stress. Voilà ce que je voulais dire. C'est simplement un outil qui peut être utile pour savoir où nous allons.

MATTHEW SHEARS : Donc, désolé de vous avoir forcé à avoir très peu de temps pour présenter. Mais quel est le processus pour ces tests ? Ces tests de résistance ?

STEVE DeIBIANCO : Et bien, ce sont des tests de résistance surtout pour les fonctions de nommage. Cela ne fait que commencer. Et dans le groupe inter-communautaire pour la transition pour la responsabilité, le groupe commence son travail de rédaction aujourd'hui même. Donc c'est une recommandation du staff de faire des tests de résistance, et nous insérerions ces tests de résistance comme éléments. Mais je pense véritablement que c'est à la communauté, et au groupe de travail inter-communautaire, de parler de ces tests de résistance de manière plausible, de faire des scénarios intéressants qui nous permettent de mieux définir la situation. Je crois que cela vient du CCWG.

MATTHEW SHEARS : Oui, Alissa - Alissa Cooper - nous avons beaucoup parlé de l'ICG, vous

avez une réunion d'ailleurs, après celle-ci. Il y a eu parfois des inquiétudes sur les calendriers, les dates limites, et comment nous allons pouvoir allier tous les différents éléments. Alissa, de l'ICG.

ALISSA COOPER :

Oui, je serais très heureuse de parler de cela. Je crois que vous êtes bien conscients du fait qu'à l'ICG, en Septembre, nous avons fait une demande de proposition pour un plan de transition pour la communauté opérationnelle. Pour la zone racine par exemple, nous avons un nouveau groupe de travail qui vient de commencer son travail, et nous avons les communautés opérationnelles qui travaillent aux fonctions IANA. Donc, je crois qu'il est important de souligner qu'il y a plusieurs sections de ces RFP qui posent des questions très spécifiques à la communauté, en ce qui concerne la responsabilité de l'ICANN. Donc, je crois que nous devons être très concrets par rapport aux attentes de l'ICG dans le cadre de notre plan de transition. J'aimerais attirer votre attention sur les sections 2,3 et 4 de RFP.

La section 2 demande à la communauté de décrire les arrangements de supervision, les entités qui fournissent déjà une supervision de la fonction IANA, les personnes, comment sont-elles sélectionnées ? Les personnes qui font partie, comment est-ce qu'on peut les retirer de leur poste ? Et cela pose également la question de la description des mécanismes en place pour assurer la responsabilité, la supervision, ou contrats, audits, vérifications, nous voulons une description d'absolument tout, et une description également des conséquences, si ces mécanismes montraient que la fonction IANA ne répond pas aux attentes. On demande également une description des juridictions, des

mécanismes qui existent au niveau juridique. Donc, beaucoup, beaucoup de questions, de détails spécifiques pour les dispositions pré-transition.

Donc, nous avons d'autres détails pour ce qui va être fait à la suite de la transition. Différents aspects que nous devons comprendre, ce que la communauté veut modifier par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Et dans la section 4, nous demandons à la communauté de détailler les implications et les conséquences. C'est ce que disait Steve : nous voulons comprendre quels sont les critères opérationnels pour la transition, s'il y a des risques de continuité opérationnelle. On doit se pencher sur le cadre juridique également. Nous voulons également évaluer le fait que ce plan est tenable, et la mise en oeuvre du plan, les grandes dates, les principales dates importantes. Donc il y a beaucoup de détails que nous demandons de la part de la communauté, pour les fonctions de nommage. Ces informations doivent être fournies par groupe de travail inter-communautaire, sur le nommage. Mais cela va se chevaucher, le travail de tous ces groupes qui est fait parfois en isolation. Donc nous avons besoin de dates limites pour recevoir ces propositions de la communauté opérationnelle, d'ici Janvier 2015 - c'est bientôt, mais cela donne quelques mois pour faire le travail. Et on entend parler de cette transition depuis de nombreux mois également, donc on ne part pas de zéro. On a déjà fait du travail, on a déjà oeuvré à cela. Donc, ce n'est pas un point de vue de l'ICG, mais au niveau de l'IETF, nous travaillons pour les protocoles et les paramètres, nous avons un plan de travail qui existe, nous avons des entités séparées qui ont

l'habitude de travailler à des contrats, travailler au juridique, aux questions juridiques qui se posent. Donc, dans le plan de transition, dans nos groupes de travail, nous voulons demander à ces entités de travailler également à la responsabilité. Tout cela est dans le plan de transition. Ce n'est pas obligatoirement le cas, tout le monde n'aura peut-être pas terminé au 15 Janvier, mais nous avons besoin de travailler et de recevoir à l'ICG toutes ces propositions. Et nous devons peut-être aller plus loin sur le travail concernant la responsabilité. Et nous espérons faire un maximum avec le travail reçu de tous les groupes de travail en Janvier 2015.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup, Alissa Cooper. Donc la NTIA a établi des critères qu'il faut prendre en compte. Où est-ce que cela rentre en ligne de compte dans le processus, ces critères ?

ALISSA COOPER :

Oui, en effet, il y a une section supplémentaire du RFP qui demande à la communauté de décrire comment leurs plans et processus ont répondu aux critères NTIA. Lorsque l'on aura reçu les propositions de la communauté, il y aura une évaluation de cette section pour déterminer si les explications fournies par la communauté sont suffisantes. Si ce n'est pas le cas, s'il y a un manque à ce niveau, on aura besoin de clarifications, on renverra la proposition à la communauté, pour qu'elle soit revue ou rectifiée.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup, Alissa. Finn, pourriez-vous nous donner une

perspective sur l'association danoise, et qu'est-ce que vous aimeriez voir ? Quelles seraient les étapes ?

FINN PETERSON :

J'aimerais souligner, je ne suis pas un porte-parole du GAC. Je suis du GAC, mais je ne suis pas un porte-parole, je suis du gouvernement danois. Je vais donner la perspective sur ce problème.

Je crois que c'est un moment historique que nous vivons véritablement. Nous avons un sujet très important pour les Télécoms, pour les agences de régulation. Cela fait 35 ans qu'on n'avait pas vu cela. C'est un des points les plus importants vraiment de ces dernières décennies. Et c'est un des points, aussi, les plus difficiles à régler.

Donc, tout d'abord, la transition de l'IANA et la responsabilité doivent aller main dans la main. Et selon nous, nous avons des difficultés pour une transition sans responsabilité. La première grande question qui se pose, c'est la question de la responsabilité. Nous devons avoir une feuille de route solide pour atteindre cette responsabilité. Nous n'avons pas encore une vue très claire de toute la situation, mais je crois qu'une vue plus claire va émerger rapidement. Il y a un rapport entre les deux points, entre le côté responsabilité et le reste de la transition technique NTIA. Donc, j'espère que ces deux voies, dont on a parlé tout à l'heure, nous permettront d'avancer rapidement. La transition IANA est de nature technique, c'est évident. Mais c'est pas ça qui nous inquiète le plus, c'est pas l'aspect technique. Il y a des gens très capables, compétents et qualifiés pour gérer la technique. Je crois que j'aimerais parler plus de ce qui préoccupe notamment les

gouvernements. Nous avons eu cette définition de la responsabilité, avec un équilibre, avec la possibilité d'avoir des mécanismes d'analyse, de revue et de responsabilité. C'est ce que nous voulons voir dans ce processus. Avec des conseillers, des modèles, des modèles qui existent déjà pour d'autres entités. Donc, comment on peut séparer les fonctions de l'IANA, de l'ICANN. Supervision : supervision de l'ICANN possible ? Supervision, en tant que telle, tout cela est positif selon moi. La communauté pense que nous devons avoir une supervision indépendante. Supervision modeste, qui ne soit pas une supervision qui provienne des gouvernements. Donc, nous devons avoir des personnes en qui nous avons confiance, qui puissent auditer, vérifier, superviser le fonctionnement. Le conseil d'administration doit jouer un rôle dans ce cadre. Nous devons avoir une entité en laquelle on a totalement confiance pour la supervision. Nous avons besoin de mécanismes de remédiation qui soient très solides. Pour les CCTLD, nous avons eu des problèmes, nous l'avons vu, pour des GTLD, tous les mécanismes n'ont pas toujours bien fonctionné. Donc, ce qui est très important pour nous, également, c'est que nous sommes très conscients de la décision du gouvernement américain. Mais on ne doit pas se retrouver dans une situation où il y a une capture de ces fonctions, que ces fonctions soient capturées par des groupes commerciaux, par des gouvernements. Aucune entité ne devrait être en mesure de capturer et d'accaparer ces fonctions. Donc l'envergure de l'ICANN est limitée. Limitée, sans expansion, elle doit rester telle qu'elle est aujourd'hui, cette envergure de l'ICANN. La portée de l'ICANN doit rester la même. Ça, c'est absolument essentiel. L'AOC, également, joue un rôle très important, elle doit être conservée. L'aspect multi-latéral doit être

dans le règlement intérieur d'une manière très claire, c'est quelque chose qui ne doit pas être annulé, mais qui doit être poursuivi.

Nous avons également des CCTLD. Au Danemark, nous allons redéleguer le CCTLD, et nous avons eu un processus très difficile. Le gouvernement danois a connu des problèmes. Nous avons dû expliquer les choses, communiquer avec la communauté. Cela n'a pas été un processus aisé. Il y avait des règles nationales, des règlements nationaux qui peuvent rentrer en ligne de compte. Les lois du pays, qui rentrent en ligne de compte.

Et enfin, comme vient de l'expliquer Steve, ces tests de résistance sont très importants. Il ne s'agit pas de code, il ne s'agit pas de logiciel, ce sont des tests de résistance de l'organisation, de la manière dont fonctionne l'organisation. C'est sur cela que nous devons faire des tests de résistance. Vous savez que la politique est en grande mouvance dans le monde entier. Il faut faire très attention qu'il n'y ait pas des intérêts qui essaient de capturer la gouvernance de l'Internet. Voilà notre perspective.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup de cela, c'est très apprécié. Une petite question : il semble qu'au Danemark il y ait un très bon mécanisme de sensibilisation avec les autres acteurs de la gouvernance de l'Internet. A quel point est-ce important ? Et est-ce que le gouvernement est en mesure de bien travailler avec les différentes parties prenantes, et de bien communiquer avec les autres parties prenantes ?

FINN PETERSON : Oui, et bien je crois qu'en ce qui concerne la perspective du gouvernement, la sensibilisation est essentielle. Pas seulement pour l'Internet, mais nous sommes, en tant que gouvernement, les politiciens danois ne sont pas là pour avoir réponse à tout. Nous devons être motivés, et nous devons écouter les différents points de vue, et être prêts lorsque nous prenons des décisions, à être prêts à expliquer notre processus de prise de décision, le pourquoi de la décision. Donc, en gouvernance de l'Internet, nous avons un groupe avec qui nous débattons. Nous l'avons rencontré avant la réunion de l'ICANN, nous le reverrons après cette réunion. Donc, le gouvernement n'a pas réponse à tout, fait partie simplement d'un travail, d'un processus de travail qui permet de trouver des solutions.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup. Oui, Keith, merci d'être venu.

KEITH DRAZEK : Oui, merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Keith Drazek. Je travaille à Verisign, je suis au niveau du registre, je travaille au GNSO, et je remplace Jonathan Robinson qui a eu un conflit, et qui est désolé de ne pas pouvoir être avec nous ce matin. Donc, je crois que j'aimerais simplement prendre quelques instants pour parler des nouvelles étapes, des prochaines étapes. C'est urgent, ce processus de responsabilité, de responsabilisation de l'ICANN.

J'aimerais remercier le personnel de l'ICANN et le conseil d'administration de l'ICANN d'avoir répondu de manière favorable pour avoir un groupe de travail inter-communautaire.

Je pense que, maintenant, nous avons un processus en lequel nous pouvons avoir confiance avec ce modèle ascendant pour des recommandations sur des réformes dans le cadre de la responsabilité de l'ICANN.

En tant que communauté, nous devons travailler véritablement à nos processus, faire un travail substantiel pour développer, par consensus, un modèle ascendant. J'aimerais donc dire que les GNSO préparent les représentants au groupe de travail inter-communautaire chargé de la rédaction d'un rapport, travaillant avec les autres SO et AC et pour une charte pour ce groupe de travail.

Nous avons un cadre de travail que nous pouvons déjà utiliser, ce cadre de référence - vous savez que nous avons un groupe de travail sur la transition de la supervision de l'IANA. Donc, il y a à la fois la transition de la supervision de l'IANA, mais nous allons former un groupe inter-communautaire sur la responsabilité de l'ICANN.

Donc, petite pause à ce niveau, et m'assurer que tout le monde comprend bien que ces groupes de travail inter-communautaires sont ouverts à toutes et à tous. C'est absolument nécessaire. Si cela vous intéresse, si ces deux processus vous intéressent, qui sont inter-dépendants, qui sont en rapport l'un avec l'autre, alors exprimez-vous, rejoignez-nous, allez vous inscrire sur la liste de diffusion, parce

que nous travaillons avec un modèle ascendant, et il faut faire entendre votre voix rapidement. N'attendez pas, parce que le calendrier est très serré. Engagez-vous donc, participez.

Notre charte du CCWG va beaucoup nous aider, beaucoup a déjà été effectué. Nous avons utilisé, dans notre cadre de référence, des éléments que nous avons déjà, nous avons changé quelques points. Il me semble que nous allons pouvoir gérer tout cela, nous sommes confiants. Donc, un point-clé pour l'équipe qui va rédiger la charte, ça va être la portée, l'envergure dont a parlé Avri. NTIA et ICANN ont encouragé deux voies dans le processus responsabilité. Deux voies : un, pour la transition de la supervision de l'IANA, et il y a une autre voie. Il y a eu deux sous-voies : une pour la réforme nécessaire de la transition de la supervision de la fonction liée à l'IANA, et d'autres améliorations qui pourraient attendre et qui sont moins urgentes, qui ne sont pas inter-dépendantes, qui pourraient être gérées par d'autres processus qui existent déjà dans la communauté, comme ATRT, ATRT3 pourquoi pas? Et donc, une question-clé qui se pose pour cette équipe qui rédige la charte, une fois formée, ce sera : Où est-ce que l'on va avoir la ligne, où est-ce que l'on va placer la ligne qui va délimiter les deux ? Qu'est-ce qui est nécessaire et qu'est-ce qui peut attendre ? Qu'est-ce qui est nécessaire maintenant ? Qu'est-ce qui peut attendre un petit peu plus tard ? Il faut absolument déterminer cela et développer des processus pour déterminer cela. C'est absolument essentiel de gérer ces questions maintenant pour cette charte.

Donc, pour conclure, au nom du GNSO, nous serons très contents de travailler avec toute la communauté pour avancer dans cet effort de la responsabilité. Nous allons travailler en temps et en heure pour atteindre la date cible du 15 Juin 2015...15 Janvier...15 Septembre 2015. Donc, vous savez, c'est une date importante. On nous dit parfois que l'on peut reculer cela, mais l'essentiel c'est que nous ayons cette cible à atteindre, cette date limite de Septembre 2015. Donc, nous devons donner des recommandations en temps et en heure, et des recommandations de qualité. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Merci Keith. Pour revenir sur un point, le processus est ouvert pour tous. Comment s'assurer que toutes les voix puissent se faire entendre de la communauté de l'ICANN, et éventuellement d'autres personnes ? Merci.

KEITH DRAZEK :

Oui, merci beaucoup Matt. Si j'ai bien compris la question, nous avons une communauté de l'ICANN qui a une structure, qui a des groupes, et nous devons - en tant que communauté, en tant que groupe indépendant - être sûrs que nous faisons de la sensibilisation, que nous tendions la main à d'autres groupes, et que nous avons des mécanismes, des voies, pour que d'autres qui ne font peut-être pas partie de notre communauté puissent avoir voix au chapitre, puissent participer à la discussion. Et ce que je pense de cela, c'est que je crois que tout le monde peut trouver dans notre modèle multi-partite sa place. Je crois que nous avons un système robuste, une communauté, une structure communautaire solide. Je crois que tout le monde peut

trouver sa place mais ne sait pas où se trouve cet endroit, ne sait pas choisir où participer, par quel biais participer, comment se situer au sein même du processus. C'est pour ça que nous avons besoin de voies d'entrée, d'opportunités, notamment pour les personnes qui sont nouvelles, et qui ne connaissent pas encore bien le processus. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup. Je voudrais d'abord vérifier. Est-ce que Brian veut se joindre à nous ? Brian, est-ce que vous nous entendez ? (Brian est un participant à distance). Est-ce que vous voulez nous donner une mise à jour, concernant votre groupe d'experts, et le travail qu'il a réalisé ?

BRIAN CUTE :

Oui, la tâche de ce groupe a été terminée au mois d'Octobre 2014. Notre objectif était de clarifier, entre nous, ce que nous pensions comme problèmes principaux à aborder pour évaluer et sélectionner les conseillers. Et en session fermée, nous avons commencé à avoir les noms des candidats, et nous avons analysé leurs CV, de manière à passer à la première partie de cette sélection - faire une évaluation des candidats et préparer ce processus qui va donner lieu à la sélection des candidats, qui devrait avoir lieu à la fin du mois d'Octobre.

En ce qui concerne les critères, ou les domaines d'expertise sur lesquels nous nous focalisons, il y a un résumé de la réunion qui va être envoyé plus tard aujourd'hui. Nous sommes parvenu à cinq groupes de domaines d'expertise, qui sont les suivants :

-
- d'abord, gouvernance du conseil et gestion d'entreprise, par exemple finance ou gestion de risques ;
 - ensuite, la gouvernance et la transparence, la transparence et la responsabilité globale - des outils pratiques et théoriques, les indicateurs ;
 - ensuite, en troisième lieu, les éthiques, les cadres de travail de l'éthique mondiale et les droits humains - pour, par exemple, la protection des consommateurs ;
 - le travail, la participation des gouvernements, et les relations dans le domaine de la gouvernance multi-partite ;
 - ensuite, la loi, la législation internationale et la jurisprudence - par exemple le choix des lois.

La raison pour laquelle nous avons pris cette direction dans notre travail, c'est parce que nous avons reconnu qu'il y a certains domaines d'expertise dans lesquels il serait très très important d'augmenter notre travail, pour s'assurer que tout a été fait, et que tous les aspects ont été abordés. Je vais vous donner un exemple : pour ma part, par exemple, un des termes que j'utilisais dans le passé était "les personnes qui venaient de l'extérieur". Et personnellement, je lutte contre ce mot, parce que je pense que la plupart d'entre nous sont des personnes qui, comme Steve l'a dit, pensent que le processus d'ICANN doit être ouvert. Et l'exemple que nous utilisons est que le

domaine d'expertise ne dépend pas du fait que l'on appartienne ou pas à la communauté de l'ICANN. Dans l'ATRT 1, dans le rapport de l'ATRT 1, lorsqu'on a abordé la question de la structure du conseil, de la gouvernance du conseil, de l'opération du conseil, lorsque nous nous sommes demandés comment améliorer la structure et la qualité du rôle de ces directeurs, de ce conseil d'administration, dans nos conversations, nous avons donné comme exemple ou analysé une organisation en Australie qui est un groupe de directeurs corporatifs. Cette organisation se focalise sur les meilleures pratiques, pour les conseils d'administration d'entreprise. Nous avons analysé cela parce que nous essayons de voir si le groupe des directeurs nommés est un bon système pour le conseil de l'ICANN. On en a parlé, c'était une recommandation de l'ATRT 1, mais c'est le type d'exemple, l'exemple concernant le type d'expertise qui pourrait être disponible au sein de la communauté de l'ICANN, et qui pourrait être important dans le processus général. Donc, pour conserver cet exemple, justement, pour prendre cet exemple, nous avons défini que les cinq secteurs, les cinq domaines d'expertise nécessaires étaient les domaines dans lesquels nous allions nous focaliser pour évaluer les candidats qui ont été sélectionnés par notre groupe de travail.

MATTHEW SHEARS :

Bien, Brian, merci beaucoup. Si vous pouvez rester avec nous jusqu'à la fin de la session, il y aura des questions, peut-être, qui vous seront adressées. Et bien, vous avez un micro ici, si vous avez des questions, allez-y, approchez-vous du micro et posez vos questions. Avant, d'abord, je voudrais demander s'il y a des questions des participants à

distance ? Bien, il n'y en a pas. Donc, s'il vous plaît, donnez votre nom, soyez bref et dites à qui vous adressez votre question.

OLIVIER MURON :

Merci beaucoup. Je suis Olivier Muron. Je suis un membre de ISPCP, et je parle en mon nom. J'ai une question concernant ces deux voies sur la responsabilité, et je pense qu'il n'est pas facile de comprendre, si on prend la liste de tous les aspects qui ont été proposés - la liste qui a été recueillie, qui a été faite par le personnel de l'ICANN, si l'on voit les solutions proposées, des fois c'est clair, on voit que ces solutions vont être dans la voie 1 ou dans la voie 2, mais parfois c'est plus difficile de dire.

Un autre point, c'est la faisabilité. La faisabilité légale de ce type de solutions qui sont proposées, et le calendrier pour que ces solutions soient mises en oeuvre me parait un peu compliqué. Donc, de fait, je suis d'accord avec ces deux voies, ces deux flux de travail, mais je pense qu'il faut voir, parce qu'ils sont très liés l'un et l'autre, et donc il faudrait qu'il y ait une approche très claire, qu'un thème rentre dans une voie, et l'autre dans l'autre voie, ou dans l'autre flux. Mais je pense qu'il faut que cette question des deux flux, ou des deux voies, soit bien établie. Voilà, c'était un commentaire général pour les personnes du panel.

MATTHEW SHEARS :

Steve, vous voulez répondre ?

STEVE DeBIANCO :

Merci pour cette question, Olivier. Les mécanismes de responsabilité

potentiels présentés par le personnel cet été ne représentent pas la liste complète de mesures que ce groupe de responsabilités va aborder. Mais, il faut voir, la question de voir comment est-ce que les choses vont être associées ou rentrées dans quelle catégorie, dans quel flux de travail, la communauté doit travailler là-dessus, et je propose qu'on choisisse un peu ce que les commentaires de la majorité proposent ou établissent - ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est-à-dire dans le premier flux, la voie 1, les mécanismes qui doivent être abordés, peut-être pas mis en oeuvre complètement, mais engagés, abordés avant la fin de la transition ; et l'autre voie, l'autre flux de travail post-transition. Voilà, je pense que c'est une question de levier. Les mesures à prendre avant la transition sont les mesures qui sont extrêmes, et qui dépendent de la communauté et de la gestion du conseil. Le conseil, on va voir si ils acceptent ces décisions. Donc, je pense qu'ici c'est une question de levier, de faire pression. Ici les choses sur lesquelles nous avons besoin de faire davantage de pression devront être plutôt dans le flux numéro un, dans la voie numéro un.

MATTHEW SHEARS : Bien, merci.

BRUCE TONKIN : Je voudrais répondre à un point qui concerne la faisabilité et voir si les solutions proposées seront toutes applicables. Je pense que certains aspects sont liés à des choses qui ont été mises en oeuvre, et qui existent déjà. Des choses qui ont été faites, et qui ont fonctionné.

C'est pour cela que nous voulons avoir aussi une expertise venant de l'extérieur, pour connaître ce type de choses qui ont fonctionné.

AVRI DORIA :

Je voudrais faire un commentaire sur l'interaction entre les deux voies, entre les deux flux. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et je pense que c'est une des raisons pour laquelle j'ai tendance à penser à ces deux voies comme deux choses séquentielles. Mais je suis d'accord avec vous que si ces deux flux, ces deux voies, ne sont pas séquentiels, la capacité de transférer un problème d'une voie à l'autre va être importante.

MATTHEW SHEARS :

Steve ?

STEVE DeBIANCO :

Je voudrais reprendre ce que Steve a suggéré. Je crois que nous avons besoin d'experts extérieurs qui nous aident, qui nous disent exactement de quoi il s'agit. Mais je pense qu'il ne faut pas que cela vienne seulement du groupe d'experts publics, c'est un groupe de travail ouvert de la communauté. Donc, c'est ouvert à nous tous, pas seulement aux experts, à tout le monde. Nous devons entrer dans ce groupe de travail et contribuer.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup. Nous avons très peu de temps, donc nous allons clore la ligne après Milton. Les personnes qui sont déçues, nous nous excusons, nous n'avons pas le temps. Prochaine question ?

JONATHAN ZUCK :

Jonathan Zuck. Je pense que, Steve, ce qu'il faudrait ajouter dans votre liste - vous avez la transition IANA etc - mais je me demande : est-ce que ces tests de résistance s'appliquent à avant la transition IANA ? Après la transition IANA ? Il est aussi possible que certaines choses qui rentrent dans le premier flux fassent l'objet d'engagements importants pour la suite, après la transition de la fonction IANA ?

STEVE DeBIANCO :

Merci. L'unité constitutive commerciale propose six mesures, et propose un groupe de travail permanent. Donc, ils considèrent un groupe de travail permanent, dans lequel toutes les unités constitutives, les membres du GAC etc nommeraient des membres. Et le BC a suggéré que ce groupe aurait la possibilité d'envoyer des membres au panel de révision indépendant. Et ce groupe devrait d'être capable de réviser et d'approuver le budget d'ICANN tous les ans, et le groupe de travail inter-communautaire devrait analyser les statuts. Si le conseil ignore le groupe de travail inter-communautaire sur ces questions, les groupes pourront décider de déterminer que les membres du conseil seront remplacés. Il y aura de nouvelles élections par chaque groupe, chaque unité constitutive. Donc c'est un exemple qui montre qu'on a différentes idées. Et les unités constitutives veulent voir une discussion avoir lieu avec des choses, qui, à notre avis, rentrent parfaitement dans cette voie de pré-transition, qui correspondent à ce travail de pré-transition.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup.

MALCOLM HUTTY : Malcom Hutty. J'interviens moi-même en tant que personne. Je voudrais réagir face à ce qui a été dit. J'ai détecté un consensus en cours de développement concernant les questions de responsabilité. Il faut identifier ce qui doit être abordé avant la transition, même si la mise en oeuvre de ce qui a été identifié pourrait être appliqué après la transition. Je suggère que le points le plus essentiel, la priorité numéro un est la responsabilité du conseil, pour agir dans le cadre de la mission d'ICANN qui est limitée, et de répondre à ces valeurs-clés. Et à l'extérieur de la portée, de la vision de l'ICANN, est-ce qu'on pourrait définir aussi cette vision, pour que toute la protection de la responsabilité soit quelque chose dont on tienne compte. Actuellement, ICANN dépend du gouvernement américain pour ses principes de base, et cela risque d'affecter la façon dont le contrat des fonctions IANA sera réalisé. Il y a des mécanismes qui affectent le fait que le conseil d'ICANN peut être responsable face à la communauté de l'ICANN. Il y a des missions et des valeurs qui figurent dans les statuts, et je pense que le NTIA tel que je le comprends a identifié cela. L'annonce originale disait que toute proposition de transition devait aborder quatre principes : le soutien et le renforcement du modèle multi-partite, et le quatrième était de maintenir l'ouverture de l'Internet. Ces deux principes vont au-delà du problème d'opération des fonctions IANA, et beaucoup de notre communauté se focalise là-dessus et demande qu'on aborde cela. Mais la transition ne peut pas inclure ce que tout le monde voudrait faire dans le domaine du modèle multi-partite, ou maintenir l'ouverture de

l'Internet. Par conséquent, je propose que la meilleure manière d'aborder ces pré-requis, identifiés par la NTIA comme étant essentiels pour tout objectif de transition, est de s'assurer qu'il y ait des mesures qui soient obligatoires, et que si le conseil ne répond pas à ces valeurs, ces valeurs devront être modifiées et adoptées au niveau consensuel.

MATTHEW SHEARS : Keith, est-ce que vous voulez répondre à cela ?

KEITH DRAZEK : Oui, merci. C'est Keith Drazek, je vais parler en mon propre nom. Je suis d'accord.

MATTHEW SHEARS : Quelqu'un de plus ? Steve ? Soyez bref.

STEVE DeBIANCO : Je vais être bref. Vous avez remarqué que lundi matin, Fadi Chehade a parlé d'une nouvelle stratégie pour définir l'intérêt public, pour maintenir une portée limitée, et je pense que le scénario numéro quatre, c'est exactement ce que vous avez décrit. Si on regarde d'ailleurs sur le site, vous avez le scénario numéro quatre, et on propose plusieurs manières de résoudre ce problème. D'abord, approuver le budget. Ensuite, le panel de révisions qui va voir les décisions, et présenter ces décisions à la communauté. Si on n'est pas d'accord, à ce moment-là, le conseil sera dissout.

MATTHEW SHEARS : Si la question peut être brève, s'il vous plaît, ce serait bien. Et bien, Bill Smith, allez-y.

BILL SMITH : Premièrement, je voudrais faire un commentaire sur la fonction IANA, et je voudrais voir le document, je voudrais qu'on parle ici du document et de la fondation du SAC 67 et 68. C'est un document très utile qui présente les pré-requis. Je pense qu'il nous faut considérer la nature minimale de ce contrat. Il y a très peu de choses dont IANA est responsable, il faut le dire. Et de nouveau, je suggère que la nature du contrat suggère et que l'on tienne compte de la complexité interne des accords de supervision des fonctions IANA. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais qu'il faut tenir compte de cela. Ensuite, j'ai une question, concernant la responsabilité, puisque c'est le thème de cette session. L'équipe de révision a travaillé, il y a quatre ans, ATRT 1 a travaillé là-dessus, et ce groupe devait faire des révisions basées sur un cycle de trois ans, et c'était ce qu'on avait dit à l'époque.

MATTHEW SHEARS : Alissa, vous voulez prendre...? Oui, Alissa Cooper.

ALISSA COOPER : Le SAC 67-68, si vous ne les avez pas lus, sont très très intéressants. Vous devez les lire, vous devez lire le rapport de SAC 68.

BRUCE TONKIN : A propos de la révision WHOIS, oui, il y a eu une affirmation

d'engagement sur trois ans, et je pense que ça va repartir. En se basant sur cette révision particulière, il y a eu une série de changements depuis la dernière révision, mais oui, je ne m'attends pas à ce que cette équipe de révision puisse faire cette révision dans les temps voulus, et je ne compte pas trop sur l'effectivité de ces changements.

PLATE-FORME À DISTANCE : Une question à distance. Je vais lire la question de la plate-forme de Kiev, si vous me le permettez.

La plate-forme de Kiev présente la question suivante : à Londres, on a proposé de renforcer le rôle de l'ombudsman pour la transparence de l'ICANN. Est-ce qu'il y a eu des progrès dans ce sens ?

Ensuite, il y aura une autre question de Trinité et Tobago, si vous me le permettez.

AVRI DORIA : Je pense que c'est une très bonne question, et j'aimerais en connaître la réponse, mais c'est une des choses qui étaient dans les recommandations de l'ATRT 2. Le conseil a dit qu'il soutenait ces recommandations, et donc cela pourrait être aussi quelque chose qui pourrait être inclus dans les améliorations et les problèmes liés à la responsabilité. Mais pour le moment, c'est tout ce que je peux vous dire.

MATTHEW SHEARS : Merci, Avri.

PLATE-FORME À DISTANCE : Bonjour à tous, je suis André Thompson. je travaille dans le groupe de travail sur la sécurité et la stabilité de l'Internet. J'ai regardé le rapport de l'ATRT et j'ai remarqué qu'à la page 56 il est dit que le groupe de responsabilité ne devrait pas être un groupe, à mon avis, séparé de l'ICANN. Si on veut dire quelque chose aux membres du conseil, ce n'est pas possible. Et l'autre point du rapport de l'ATRT 2, du rapport de l'ATRT 2 qui me paraît intéressant ici s'applique, et concerne la page 41. Les engagements du GSE, parce que finalement le GSE a fait des suggestions concernant les problèmes financiers, pour donc analyser justement la question de la responsabilité de l'ICANN. Et il y a des commentaires publics qui ont lieu actuellement sur la même question. Donc, tout cela, ce serait un petit peu notre préoccupation ici.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup, qui veut répondre à cette question ?

BRUCE TONKIN : Je pense que la question ici concerne la mise en oeuvre des recommandations de l'ATRT 2. Le conseil a approuvé ces recommandations, elles vont être mises en oeuvre, et le personnel de l'ICANN nous tiendra au courant de l'évolution de cela.

AVRI DORIA : Je voudrais ajouter un petit mot ici. J'avais pensé à inclure cela dans

ma présentation originale de l'ATRT 2, et des points qui devaient être considérés dans ces rapports de l'ATRT 2. Comme je l'ai dit avec la question préalable, je pense qu'ils appartiennent aussi à cette formule, et je pense que le groupe de transparence devrait aborder ces questions.

MATTHEW SHEARS : Merci.

JOHN CURRAN : Merci. John Curran, Président et PDG de ARIN. J'ai une question pour Monsieur DelBianco. Je voudrais demander un petit peu de clarté, parce que nous nous inquiétons un petit peu de voir si nous avons une position dans la responsabilité de l'ICANN, et je ne sais pas si vous avez une position à ce propos, et personnellement, je pense que, vu les défis qui existent dans ce domaine, il serait peut-être utile - et je demande si c'est possible de le faire - que lorsque vous faites ce test de résistance, vous pensiez, non pas à ICANN aujourd'hui mais à ICANN dans le futur, comme par exemple essayer d'identifier les opérateurs des fonctions IANA comme opérateurs de fonctions IANA, même si c'est ICANN. Et identifier un organe de politique comme un organe de politique. Et le personnel d'ICANN, et le conseil de l'ICANN comme le conseil de l'ICANN. Parce que, un test de résistance que j'ai identifié, c'est que... un exemple : le conseil d'administration décide de faire une politique que le DNS et la communauté du DNS ne veut pas. Ce serait différent du fait que le conseil demande au personnel de mettre en oeuvre des politiques d'une manière différente. Et c'est différent aussi du fait que le directeur ordonne, que le conseil

d'administration ordonne à l'opérateur des fonctions IANA. Donc on a différentes possibilités, ce sont des cas différents, et je pense qu'il faut les aborder.

STEVE DeIBIANCO : Bien. S'il vous plaît, envoyez-nous des tests de résistance, ça nous intéresse. Je n'ai pas dit ICANN, j'ai dit l'entité responsable de la zone racine, donc je n'ai pas parlé d'ICANN. Mais si vous avez des tests de résistance à nous envoyer, envoyez-les nous, ça nous intéresse.

JOHN CURRAN : Je vous recommande de tenir compte de différents cas, merci.

MATTHEW SHEARS : Oui, nous devons être très bref maintenant.

JAMES BLADEL : Je m'appelle James Bladel, et je parle en mon nom personnel. C'est au sujet de ces tests de résistance, une nouvelle fois, Steve. Donc, je lis cela, j'ai pris cela en compte et je comprends le concept. C'est intéressant, cette partie essentielle de la proposition de la communauté. Mais, je les lis, ces tests de résistance, et je ne comprends pas toujours comment nous sommes protégés de ces scénarios, même maintenant dans la situation actuelle.

STEVE DeIBIANCO : Pourquoi est-ce que cela compte, on n'essaye pas de regarder en arrière dans le passé, c'est quelque chose où on voit...

JAMES BLADEL : Mais on retire la transition de l'IANA, comment cela nous protège des problèmes de l'ICANN qui pourrait être insolvable. Par exemple, alors ces tests de résistance, comment devraient-ils être inclus dans la voie de l'IANA ? On a le modèle actuel.

STEVE DeIBIANCO : Cela n'a rien à voir avec ce que l'IANA fait aujourd'hui. Cela a à voir avec ce que nous pouvons faire pour avoir des mécanismes de responsabilité à l'avenir. Pas avec le conseil d'administration actuel, mais à l'avenir. Avec un conseil d'administration futur. C'est la présence d'un papier actuellement qui n'existera plus, puisqu'il n'y aura plus de rapport avec la fonction IANA, il n'y aura plus de contrat.

JAMES BLADEL : Donc, apparemment, le plus important c'est le premier. Donc si ICANN n'acceptait pas l'accord à venir. Donc, c'est ce que dit Malcom. Comment est-ce que le conseil d'administration est responsabilisé par rapport à sa tâche et sa fonction ? Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci, rien d'autre à distance ?

PLATE-FORME À DISTANCE : Oui, nous avons une question de Robert Takacs par rapport à la

participation pour la responsabilité de l'ICANN et de son groupe de travail. Les participants externes n'étant pas affiliés, auront-ils la possibilité de travailler également ?

KEITH DRAZEK :

Oui, alors, oui c'est exact. Les groupes de travail inter-communautaire, que ce soit pour la transition de l'IANA et la responsabilité, seront ouverts à des participants externes qui ne sont pas encore identifiés avec une structure en tant que telle. On est en train de travailler aux détails, mais des personnes externes pourront travailler au process, absolument.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Je m'appelle Wolf-Ulrich Knobén. Je suis du GNSO, et membre également de l'ICG. Donc, les deux voies, c'est de plus en plus clair maintenant, après tout ce qui a été dit, et ce qu'on a entendu ce matin, c'est très bien, c'est positif. Mais d'un autre côté, il me semble que, pour ce qui a trait avec la responsabilité, ça c'est en rapport avec la commission de nommage, la communauté nommage, et les différents panels. Donc, je vois qu'il y a quelqu'un de la communauté technique, je vois qu'il y a une personne, Alissa, qui représente la communauté technique, qui est sur cette table ronde. Mais, en fin de compte, l'ICG doit délivrer une proposition commune au conseil d'administration de l'ICANN, à la NTIA, qui comprend le point de vue responsabilité, en rapport avec le nommage, et en rapport avec tous les aspects techniques. Donc, ce que j'essayais de dire aujourd'hui, c'est que dès le début, la communication nécessaire entre ces différentes parties - technique, responsabilité - et l'impact de la

recommandation, qui proviendra du groupe de travail intercommunautaire, il est absolument nécessaire donc que la communication commence le plus tôt possible, et qu'on ne se retrouve pas en fin de compte avec trois boîtes, en quelque sorte, que nous recevions, qui ne soient pas en rapport les unes avec les autres. Il faut que cela soit vraiment une proposition commune. J'exprimais donc mon inquiétude à ce sujet.

MATTHEW SHEARS : Alissa.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. C'est une excellente distinction, et j'aimerais réitérer le fait que le RFP du ICG a demandé à toutes les communautés de détailler les mécanismes de supervision et de responsabilité que ce soit pour l'ICANN ou autre. On y a travaillé cette semaine. Si on parle spécifiquement de la responsabilité de l'ICANN, c'est une chose. On peut avoir des rapports de supervision avec l'ICANN, mais il y a d'autres entités, d'autres mécanismes qui leur permettent de faire en sorte que les opérateurs de la fonction IANA soient responsabilisés. Donc, en effet, cela doit tout couvrir, tous les mécanismes de responsabilité, en effet, en rapport avec l'ICANN, et autres. Et cette proposition, la portée de la proposition doit être spécifique à l'ICANN. Mais dans le groupe de travail, nous devons, en effet, régler tous les problèmes qui sont plus larges.

MATTHEW SHEARS : Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET : Sébastien Bachollet, membre du board de l'ICANN pour encore quelques heures. Je vais parler en français, comme vous pouvez le voir.

Deux points. J'ai l'impression que cette organisation ne se fait pas confiance. Quand on essaye de dire qu'il faut qu'il y ait un autre groupe qui surveille l'autre groupe qui surveille un autre groupe. Le board, il est déjà multi-acteurs, une organisation multi-acteurs. Vous élisez le board. Donc s'il faut un autre, un organisme multi-acteurs à côté pour surveiller le premier, on peut en créer cinquante mille comme ça. Et jusqu'où on va ? Vous avez la possibilité de ne pas réélire les membres du board actuel, vous l'avez fait, certaines parties de l'organisation l'ont fait. Donc, j'ai du mal à comprendre pourquoi est-ce qu'on a besoin d'autre chose ?

Mon deuxième point, c'est que je suggère que l'on commence ATRT 3 le plus rapidement possible, pour prendre en compte tout ce qui ne serait pas dans l' "accountability" nécessaire pour la transition de la fonction IANA ou de son contrôle. Et de le commencer en vérifiant qu'on a toute la latitude pour effectivement prendre en compte tous les éléments liés à l' "accountability" - il n'y a pas vraiment de mot en français pour ça - en dehors de la transition. Merci beaucoup.

AVRI DORIA : Oui, je voudrais répondre rapidement. Je ne peux pas vous répondre en français, hélas, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, Sébastien. En effet, on repart en arrière. La responsabilité semble

repartir en arrière. On rajoute des groupes de supervision. Qui est responsable par rapport à qui ? Et on superpose un petit peu des couches. Nous avons déjà, en effet, le conseil d'administration, la responsabilité de tous ses membres, et je suis d'accord, nous sommes en train de créer un groupe de travail autre que le conseil d'administration, qui est, en lui-même, un groupe inter-communautaire.

KEITH DRAZEK :

Oui, merci beaucoup Sébastien. J'aimerais répondre avec vous, j'aimerais vous répondre également. C'est prématuré, à cette étape, d'arriver à une conclusion disant que nous devons avoir une entité externe qui supervise l'ICANN, qui fasse partie du mécanisme de responsabilité. Moi, je crois que cela doit être débattu, on va en parler. Il y a deux manières dont on peut approcher ce problème. D'un point de vue évolutionnaire, et un autre révolutionnaire. Moi, selon moi, nous devrions trouver des mécanismes dans notre communauté, dans la structure que nous avons actuellement, pour s'assurer qu'il y a des mécanismes de remédiation, et que le conseil d'administration soit responsabilisé, et responsable envers la communauté. Nous aurons ces débats, je soutiens tout à fait ces débats, je crois que c'est un petit peu prématuré. Nous n'avons pas besoin d'une unité externe qui soit supérieure, et qui supervise l'ICANN. Je crois que nous pouvons réformer, évoluer et réformer nos mécanismes de responsabilité qui existent déjà.

STEVE DeBIANCO :

Oui, je suis d'accord, et lisez nos statuts. Nous avons l'élection de nos

membres du conseil d'administration qui représentent, et qui sont responsables par rapport à l'entité, par rapport à l'ICANN. Ils sont responsables par rapport à l'ICANN, dans le meilleur intérêt de l'ICANN, c'est dit. En non pas comme représentant des entités qui les ont sélectionnées. C'est comme ça que cela fonctionne, l'ICANN. Mais les responsabilités fiduciaires d'un membre du conseil d'administration sont envers l'organisation, l'organisme - ici, l'ICANN. Donc, c'est pour cela qu'il y a parfois ces problèmes qui existent.

MATTHEW SHEARS : Vous voulez commenter également ?

FINN PETERSON : Oui. Pourquoi avons-nous besoin de cela ? Et bien, le gouvernement américain n'est plus là, et nous sommes ouverts aux suggestions, tout à fait. Nous avons mentionné le fait que nous devons trouver un équilibre et des mécanismes de contrôle. Nous sommes tout à fait ouverts à toute proposition, et à tout type de supervision. On n'a pas parlé d'un organisme supplémentaire. Nous voulons tout prendre en compte, et notre point de vue, historiquement, nous avons remarqué que, pour le moment, cela ne fonctionne pas bien. Et que nous devons l'améliorer, faire évoluer cette situation, et trouver donc dans les onze mois à venir, de nouveaux mécanismes.

PLATE-FORME À DISTANCE : Nous avons une question qui vient du hub de New-York, du centre de New-York. Donc, je poserai cette question à la suite de l'intervention de...

JOLY MacFIE:

Oui, je suis de New-York, de l'Internet Society de New-York. Le calendrier. Je voudrais poser une question sur le calendrier. Je ne vois pas l'urgence de la transition de l'IANA. C'est pas brisé comme système, je sais qu'il y a un contrat, une signature de contrat. Il y a des propositions. Peut-être qu'il ne faut pas accepter la proposition, et qu'il y aura un autre contrat après, et que cela va se poursuivre. Moi, je crois que ce qui est urgent c'est la responsabilité. Question de juridiction, et ainsi de suite. Mais, ne fonçons pas, je crois, pour la transition IANA. Parce que je ne vois pas d'urgence pour le moment.

MATTHEW SHEARS :

Qui veut rebondir là-dessus ?

MILTON MUELLER :

Oui, vous voulez peut-être écouter ma question en premier ? Vous voulez répondre tout d'abord ? C'est des questions très différentes. J'ai une question très différente.

Donc, je m'appelle Milton Mueller, universitaire, et membre de l'ICG et du groupe non commercial, de l'entité des parties prenantes non commerciales. Donc, j'ai écouté Malcom Hutto au sujet de ce que l'on appelle les limites constitutionnelles de l'ICANN et de la mission de l'ICANN. Et c'est un concept qui, hélas, semble trop facile pour qu'on soit tous d'accord là-dessus. Tout le monde dit : "Oui, bien entendu, cela doit être là", mais on ne parle pas véritablement de la mise en oeuvre de cela. Donc, je voudrais souligner deux choses. Donc, le projet de gouvernance de l'Internet a un concept avec une

formulation verbale de la manière dont on peut avoir des limites constitutionnelles de la mission de l'ICANN.

Et deuxièmement, nous pensons que ces limites, on doit pouvoir les faire respecter. Et Steve, c'est au niveau de tous les membres de la communauté. Si on a des règles, elles doivent être respectées, et tout le monde devrait être en mesure de faire respecter les règles. C'est comme les lois sur les droits de l'homme. Mais je voudrais que vous réagissiez à cela. Si vous aviez plusieurs relations contractuelles entre l'ICANN et l'IANA et vous avez ces limites constitutionnelles, est-ce que vous pensez que pour la voie numéro un, c'est suffisant ? Selon moi c'est suffisant. C'est tout ce qu'on a à faire dans la voie un - responsabilité - mais je voudrais m'assurer de votre accord, de voir si vous êtes d'accord avec moi.

STEVE DeIBIANCO :

Oui, merci beaucoup Milton. Je crois que les six mesures que l'on a trouvées sont toutes conçues pour limiter la portée, en effet, pour les possibilités, éventuellement d'avoir un conseil d'administration qui puisse être limogé. Mais, on peut évoquer ces clauses. Moi, ce qui m'inquiète, c'est que si le conseil d'administration n'acceptait pas une référence, il pourrait bloquer tout cela. Et ça, c'est ce qui m'inquiète au niveau de ce mécanisme. Il y a ce groupe de travail inter-communautaire, et on pourrait utiliser le panel d'analyses indépendantes, et cela pourrait poser un problème de fonctionnement.

AVRI DORIA :

Oui, moi je crois que c'est une partie nécessaire de la solution, mais

cela ne suffit pas pour être une solution totale pour l'IANA. Parce que, même si vous restez dans l'envergure constitutionnelle, dans la portée constitutionnelle, je crois que l'on a besoin de mécanismes d'appels solides. Je crois qu'on a besoin de procédures d'appels qui soient contraignantes. Donc, je crois que c'est un élément nécessaire dont vous venez de parler, Milton, mais pas suffisant.

MATTHEW SHEARS : Donc, repartons à la question du calendrier, qu'on nous avait posé de New-York.

ALISSA COOPER : Oui, cette question, on l'a posé plusieurs fois cette semaine. Et l'ICG a proposé, en effet, un calendrier avec des grands moments d'ici la date de Septembre 2015. Ça, ça semble dire : "mais vous n'allez pas réussir, vous n'avez pas le droit à la réussite". Donc, nous avons publié ce calendrier. Moi, je crois que l'on doit essayer d'y arriver, de tenir les délais, de respecter les dates limites. Essayons. Moi, je crois que c'est bien d'avoir un petit peu de pression, c'est comme ça qu'on travaille le plus efficacement. Et l'on peut ré-évaluer la situation l'année prochaine. Mais, nous avons du temps devant nous, tentons de réussir, travaillons. C'est une bonne pratique de travail. Moi, je crois que c'est ce que l'on doit faire, et je crois que cela s'est reflété dans le calendrier de l'ICG qui a été déjà publié.

AMB. BENEDICTO FONSECA : En ce qui concerne le calendrier, et le débat a bien montré qu'il y a

deux approches. D'ici Septembre 2015, nous aurions une proposition qui parlerait des aspects techniques, de nommage, responsabilité et il y a une approche où l'on irait plus loin - je l'appelle responsabilité et gouvernance plus. Donc, comme quelqu'un l'a dit, le système, techniquement, fonctionne bien. Moi, je crois que le processus, c'est pas un problème technique qui s'est posé. C'est pas pour cela que nous avons cette transition de l'IANA. Donc, je suis sûr que l'ICG est en mesure de proposer une proposition très solide, qui va permettre au système de continuer à très bien fonctionner techniquement. Donc, de ce côté, moi je crois que ce serait une opportunité râtée. C'est une opportunité en or qui nous est donnée à toutes et à tous par le gouvernement américain d'améliorer l'organisation, la responsabilité et les mécanismes de gouvernance de l'Internet. Et, comme je l'ai indiqué, c'est ma vue personnelle, je ne parle pas au nom de mon gouvernement. Réfléchir à plusieurs niveaux de vitesse - Septembre 2015 est une première date, avec des premières mesures qui entreraient en vigueur à cette date. Mais ensuite, nous aurions une feuille de route, qui pourrait aller plus loin, plus avant dans le temps. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Vous voulez dire un mot à ce sujet ? Et bien, on est vraiment en retard. Merci beaucoup à toutes et à tous d'être venus, merci de votre attention, merci aux centres hubs qui ont participé à distance, merci à tous nos panélistes, nous vous souhaitons une excellente journée, et si vous avez des questions, vous pouvez, je suis sûr, aller voir les membres de la table ronde. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]